



Déclaration à la presse de la CGT et de la CGT Mayotte

La CGT et la CGT Mayotte demandent des mesures d'ajustement pour que les Mahorais-es ne soient pas les grand-es perdant-es de la reconstruction de l'île

Mercredi 22 janvier, l'Assemblée nationale adoptait en premier lecture le projet de loi d'urgence pour la reconstruction de Mayotte. La CGT et la CGT Mayotte expriment de vives inquiétudes sur un certain nombre d'articles que comporte ce projet et demande des mesures d'ajustements pour que les travailleuses et les travailleurs Mahorais ne soient pas les grands perdants de cette reconstruction au seul profit du patronat.

Ce projet de loi prévoit de suspendre pendant un temps le paiement des cotisations sociales par le patronat et l'extension des droits sociaux pour les travailleurs indépendants, nous exigeons en contrepartie que la remise en état des outils de production soit une priorité, offrant ainsi aux Mahorais et aux Mahoraises la possibilité de retrouver le plus rapidement possible leurs emplois.

Nous demandons que le maintien des droits sociaux s'accompagne d'un alignement des prestations chômage et sécurité sociale avec celles de la métropole, pour plus d'égalité et face à la cherté croissante de la vie.

La CGT exige une prise en charge à 100 % des salaires, sans reste à charge pour les employeurs, afin de protéger les salarié-es mahorais-es, particulièrement vulnérables en raison du SMIC spécifique à Mayotte, bien inférieur à celui de la métropole.

Le Ministre délégué aux Outre-mer a fait une insulte majeure aux travailleuses-euses des entreprises mahoraises en invitant les entreprises de La Réunion, mais pas les entreprises mahoraises, à se positionner pour la Construction de Mayotte, et en ne rencontrant aucune organisation syndicale. Nous souhaitons que soit prioritairement fait recours aux entreprises Mahoraises afin de répondre à la crise de l'emploi que connaît l'île qui subit un taux de chômage s'élevant à plus de 45% et **surtout d'abroger le SMIC spécifique à Mayotte pour garantir l'égalité salariale.**

Nous demandons également que le droit sur les titres de séjour de la Métropole s'applique à Mayotte afin d'éviter une dégradation globale des conditions de travail que les travailleur-euses migrant-es subissent.

La CGT appelle également à :

- **L'alignement des pensions de retraite**
- **La prise en charge des factures d'eau et d'électricité jusqu'en 2026**
- **Le contrôle des prix et la disponibilité des produits de première nécessité**

Enfin, la CGT met en garde contre toute tentative de rétablir l'article supprimé en première lecture sur les expulsions foncières, un dispositif jugé abusif et contraire aux droits des habitants.

Pour une égalité républicaine réelle, la CGT et la CGT Mayotte réaffirment leur engagement pour la justice sociale, l'égalité républicaine et le respect des droits fondamentaux de tou-ttes les Mahorais-es.

Montreuil, le 22 janvier 2025